



Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2019

L' an 2019 et le 9 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de GREMILLON Alain Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. LEFEUVRE Thierry, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. BEAULIEU Guy, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, Mme COEUR JOLY Lara, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, Mme BOULAY Amélie, M. GODEFROY Vincent

Absents ayant donné procuration :

M. ROUSSELOT Pierre à M. BEAULIEU Guy,
Mme BRABANT Angélique à Mme TREMIER Josette,
M. HEUZARD Thibaut à M. GREMILLON Alain

Absente Excusée : Mme BOUTTIER Mélanie

Absente : Mme DE JESUS MARQUES Virginie

Nombre de conseillers municipaux: 19

Présents : 14

Date de la convocation : 04/04/2019

Date d'affichage : 04/04/2019

A été nommée secrétaire : BOUZEAU Brigitte

Vote des comptes administratifs: Serge BERNES a été désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs

Conseil Municipal du 19 mars: Le compte rendu du conseil municipal du 19 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents

SOMMAIRE

20190401 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UN PARTICULIER COUPE D'EUROPE JUDO
20190402 -EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONIE - ER 7171
20190403 - DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2019
20190404 - BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2018
20190405 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2018
20190406 BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018
20190407 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018
20190408 - BUDGET GENERAL COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2018
20190409 - BUDGET GENERAL AFFECTATION DU RESULTAT 2018
20190410 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2019
20190411 - AMORTISSEMENTS 2019
20190412 - BUDGET ASSAINISSEMENT BP 2019
20190413 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 BP 2019
20190414 - BUDGET GENERAL BP 2019
20190415 - ECOLE PIERRE DE RONSARD - ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - RENTREE 2019
201904DELEG15 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

20190401 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UN PARTICULIER COUPE D'EUROPE JUDO

Lalie POUSSE, jeune lombronnaise reconnue sportive de haut niveau en Judo (Pole Espoir Judo de Nantes) sollicite la commune de Lombron pour l'aider financièrement à sa participation à la coupe d'Europe qui se déroule au Portugal le 25 mai prochain.

Le budget présenté par la famille fait état d'un montant de 1 179 € de dépenses.

Le comité de Judo de la Sarthe participe à hauteur de 200 €. Une cagnotte en ligne a permis de récolter, à la date du 5 avril 2019, la somme de 700 €. Le reste à charge pour la famille est donc à ce jour de 279 €

Considérant le parcours sportif de la jeune Lalie POUSSE,

Vu le budget présenté par la famille et notamment l'achat d'un kimono

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE le principe de participation de la commune de Lombron à l'engagement de la jeune Lalie POUSSE à la coupe d'Europe de Judo qui se déroulera au Portugal le 25 mai 2019

DIT que cette participation correspondra à l'achat d'un kimono nécessaire à la compétition

DIT que, dans la mesure du possible et notamment, de la règlementation de la coupe d'Europe, ce kimono pourra être assorti du logo de la commune de Lombron

A l'unanimité

20190402 - EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONIE - ER 7171

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant, rue de Connerré, Erabert, Montchevreau, Beillé et Perrière (ER 7171)

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 310 000,00 € et pour le génie civil de télécommunications de 120 000,00 €.

Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 20% du coût soit 62 000,00 € net pour l'électricité.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût soit 120 000,00 € net pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau. La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de la commune de Lombron.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal:

CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune

SOLLICITE le Département pour la réalisation de ce projet,

ACCEPTE de participer à 20% du coût des travaux soit 62 000,00 € net pour l'électricité,

ACCEPTE de participer à 100% du coût des travaux soit 120 000,00 € net pour le génie civil de télécommunication,

CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

PREND NOTE que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

A l'unanimité

20190403 - DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2019

Au vu des travaux retenus dans le programme d'investissement 2019, seule la réfection des trottoirs rue de Montfort serait éligible à la dotation du produit des amendes de police. Le chiffrage du projet est estimé à 19 000 € TTC

Le conseil municipa, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter le département dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police - année 2019- pour les travaux de réfection des trottoirs rue de Montfort dont le montant est estimé à 19 000 € TTC

AUTORISE monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant aux services du Département

A l'unanimité

20190404 - BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente le résultat du compte administratif du budget assainissement pour l'année 2018. Il précise que ce compte adminsitratif est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2018	37 139.32	25 139.12
RECETTES 2018	38 139.86	35 843.47
RESULTAT 2018	1 000.54	10 704.35
RESULTAT ANTERIEUR	1 526.39	92 591.30
RESULTAT FIN EXERCICE	2 526.93	103 295.65

Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES, et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget assainissement

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget assainissement

A l'unanimité

20190405 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Considérant les résultats 2018 du compte adminsitratif du budget assainissement,
Considérant qu'il n'y aps de restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de l'affectation du résultat 2018 comme détaillé dans le document annexé, à savoir

- 2 526.93 € à l'article R 002 du budget 2019 (section de fonctionnement)
- 103 295.65 € à l'article R 001 du budget 2019 (section d'investissement)

A l'unanimité

20190406 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente le résultat du compte administratif du budget lotissement Rentière 2 pour l'année 2018. Il précise que le compte administratif est en parfaite concordance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET LOTISSEMENT- COMPTE D'EXPLOITATION 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2018	226 909.73	285 509.19
RECETTES 2018	233 129.19	220 758.73
RESULTAT 2018	6 219.46	-64 750.46
RESULTAT ANTERIEUR	32 913.00	79 241.00
RESULTAT FIN EXERCICE	39 132.46	14 490.54

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget Lotissement Rentière 2

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget Lotissement Rentière 2

A l'unanimité

20190407 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Considérant les résultats 2018 du compte administratif du budget Lotissement Rentière 2,
Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le Conseil Muniicpal, après en avoir délibéré:

DECIDE de l'affectation du résultat 2018 comme détaillé dans le document annexé, à savoir:

- 39 132.46 € à la section de fonctionnement du budget 2019 (R001)
- 14 490.54 € à la section d'investissement du budget 2019 (R002)

A l'unanimité

20190408 - BUDGET GENERAL COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente le résultat du compte adminsitratif du budget général pour l'année 2018. Il précise que ce compte administratif est en totale correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2018	1 428 938.07	1 236 860.17
RECETTES 2018	1 583 401.71	1 094 423.78
RESULTAT 2018	154 463.64	-142 436.39
RESULTAT ANTERIEUR	111 020.69	-101 673.13
RESULTAT FIN EXERCICE	265 484.33	-244 109.52

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, sous la présidence de Serge BERNES et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte adminsitratif 2018 du budget général

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget général

A l'unanimité

20190409 - BUDGET GENERAL AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Constatant que le compte administratif 2018 présente un résultat cumulé d'exécution de fonctionnement de : 265 484.33 €

Considérant que le solde de la section d'investissements hors restes à réaliser s'élève à : - 142 436.39 auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice précédent à savoir - 101 673.13 € soit un résultat cumulé de - 244 109.52 €

Considérant que le solde des restes à réaliser s'élève à : + 40 759.81 €

Soit un déficit global de 203 349.71 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat 2018 comme détaillé dans le document annexé, à savoir

- affecter au compte 1068 de l'exercice 2019 un montant de : 203 349.71 €
- inscrire en report de fonctionnement (R 002) un montant de : 62 134.62 €
- inscrire en report d'investissement (D 001) un montant de : - 244 109.52 €

A l'unanimité

20190410 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2019

La commission des finances propose de maintenir les taux 2018 pour la fiscalité directe locale à savoir :

Taxe d'habitation : 22.51% - Taxe foncière bâti : 20.26% - Taxe foncière non bâti : 35%

Au vu des bases prévisionnelles notifiées par la DGFIP, le produit fiscal attendu est estimé 646 696 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité locale pour l'année 2019 soit:

Taxe d'habitation : 22.51%

Taxe foncière bâti : 20.26%

Taxe foncière non bâti : 35%

A l'unanimité

20190411 - AMORTISSEMENTS 2019

Seuls les biens inscrits à l'article 2051(licences informatiques) sont amortissables. Le montant des dépenses 2018 s'élevant à 8 139.41 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'amortir la somme de 8 139.41 € en une année.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019

A l'unanimité

20190412 - BUDGET ASSAINISSEMENT BP 2019

Sur proposition de la Commission des finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

VOTE le budget 2019 du budget annexe Assainissement à l'équilibre à savoir:

Section de Fonctionnement : 39 444 €

Section d'investissement : 179 139 €

A l'unanimité

20190413 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 BP 2019

Sur proposition de la Commission des Finances et du comptable public,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE le budget 2019 du budget annexe "Lotissement Rentière 2" à l'équilibre, à savoir:

Section de fonctionnement: 285 038 €

Section d'investissement: 204 615 €

A l'unanimité

20190414 - BUDGET GENERAL BP 2019

La commission des finances propose un budget équilibré à 1 557 373 € pour la section de fonctionnement et à 881 722 € pour la section d'investissement (montant dégagé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement: 168 702 €).

Les principaux investissements proposés concernent la voirie, l'équipement et aménagement des bâtiments communaux (Ecole, accueil et entrée mairie, restaurant scolaire, services techniques, etc...) la protection du terrain de foot, la vidéo surveillance place de l'Eglise, les études et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle polyvalente, et l'effacement des réseaux rue de Connerré, de l'Erabert et de Beillé. Ce dernier projet ne devrait être financé qu'en 2020. Le recours à l'emprunt permet d'équilibrer cette section d'investissement.

Monsieur BERNES, adjoint aux finances, précise que dans un premier temps, la commune sollicitera un emprunt de 150 000 € pour financer les investissements 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

VOTE à l'équilibre le budget 2019 de la commune comme suit:

- section de fonctionnement: 1 557 373 €
- section d'investissement 877 722 €

PREND ACTE qu'une consultation des organismes bancaires va être réalisée rapidement pour un emprunt de 150 000 €

A l'unanimité

20190415 - ECOLE PIERRE DE RONSARD - ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - RENTREE 2019

Le conseil d'école, dans sa réunion du 22 mars dernier s'est prononcé sur l'organisation de la semaine scolaire à la prochaine rentrée à savoir un retour à la semaine de 4 jours (11 voix pour 7 contre).

Vu le vote du Conseil d'école,

Considérant que la décision revient à l'assemblée délibérante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de déroger à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2019

DECIDE d'une organisation sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

A l'unanimité

201904DELEG15 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

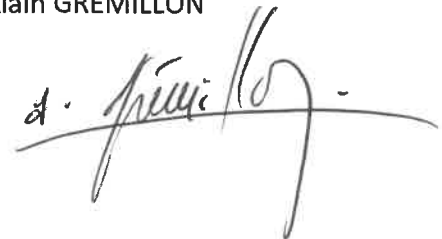
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre de sa délégation n°15, la commune de Lombron n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente du bien sis 28 rue de Connerré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

A Lombron, le 11/04/2019

Le Maire

Alain GREMILLON



72165 Code INSEE	LOMBRON - (10) LOTISSEMENT RENTIERE 2	2018
----------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13 15
Nombre de membres présents : 8 14
Nombre de membres exprimés : 8 13
VOTES :
Pour : 0 13 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 219,46
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 913,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	39 132,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	14 490,54
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	39 132,46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	39 132,46
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A Lombron, le 09/04/2019

72165 Code INSEE	LOMBRON - (10) Assainissement de Lombron	2018
----------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres exprimés : 14
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 000,54
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	1 526,39
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 526,93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	103 295,65
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	2 526,93
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	2 526,93
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
 (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission , le 09/04/2019 et de la publication le

A Lombron, le 09/04/2019



72165 Code INSEE	LOMBRON - (10) Commune de Lombron	2018
----------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0	19
Nombre de membres présents :	0	14
Nombre de membres exprimés :	0	17
VOTES :		17
Pour :	0	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	154 463,64
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	111 020,69
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	265 484,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-244 109,52
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	40 759,81
Besoin de financement F. = D. + E.	203 349,71
AFFECTATION =C. = G. + H.	265 484,33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	203 349,71
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	62 134,62
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A, le 10.04.19.